



COMPTE RENDU

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

19 HEURES 00 À MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 06 novembre 2018

Délégués en fonction : 29 Présents : 26 Absents et excusés : 1 Procurations : 2

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Grussenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT (arrivée à 19h50), M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Justin FAHRNER

Absents excusés :

M. Maurice FAHRNER, M. Gilles WEBER (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), Mme Clothilde LOOS (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Marie-Paule FLAITSZ (suppléante), M. Sébastien SCHWOEHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Julien KLEBERT (Directeur du RAI), M. Thomas MARCHAND (Responsable des Ressources Humaines), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse), M. Thierry WALTER (Responsable Pôle « animation du Territoire »).

Assistaient en outre :

M. Joseph BORTOT (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Colette WEIXLER (suppléante), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

LE 14 NOVEMBRE 2018

19 HEURES 00 À MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Adhésion au dispositif expérimental de la Médiation Préalable Obligatoire
2. Modification des représentations de la Communauté de Communes au sein de diverses instances

C. FINANCES

1. Fonds de concours à la commune d'Hessenheim pour les travaux d'aménagement de l'impasse des Fleurs
2. Décisions budgétaires modificatives
 - a. Budget Zone d'Activité Hilsenheim, Ecole de musique et Piscine – Décision modificative n°1
 - b. Budget Principal – Décision modificative n°4

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

1. Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales
2. ZAE intercommunale d'Hilsenheim – précision des modalités de transfert patrimonial et financier
3. Sensibilisation à l'environnement du public scolaire – convention avec la Maison de la Nature du Ried et d'Alsace Centrale

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Mise en place d'actions en faveur des seniors – convention de partenariat avec l'association AGIRabcd Alsace

F. VOIRIE – RESEAUX

1. Extension du réseau d'éclairage public – Fonds de concours des communes de Artolsheim, Hessenheim et Richtolsheim

G. HABITAT

1. Plan local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

H. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Suite au décès de **Monsieur Bernard SCHULTZ, Vice-Président**, le **Président** procède à l'installation de la nouvelle élue de la commune d'Artolsheim, à savoir, **Madame Dominique MARTIN, Maire**.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Madame Denise ADOLF.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*

**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Adhésion au dispositif expérimental de la Médiation Préalable Obligatoire

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de participer à l'expérimentation de la procédure préalable obligatoire à compter du jour de la signature de la Convention et pour toute la durée de l'expérimentation fixée par la loi du 18 novembre susvisée ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier la mission de médiation préalable obligatoire pour toutes décisions relevant du dispositif ;
- ◆ **s'engage** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;
- ◆ **participe** au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif fixé à 100 euros/heure, sans demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Modification des représentations de la Communauté de Communes au sein de diverses instances

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ désigne à l'unanimité Monsieur Matthieu LAUFFENBURGER comme délégué de la Communauté de Communes au SMICTOM d'Alsace-Centrale ;
- ◆ désigne à l'unanimité Madame Dominique MARTIN comme déléguée suppléant de la Communauté de Communes au PETR Sélestat-Alsace Centrale ;
- ◆ désigne à l'unanimité Madame Sabrina HENNINGER comme déléguée de la Communauté de Communes à la Mission Locale ;
- ◆ désigne à l'unanimité Madame Josiane GERBER comme déléguée de la Communauté de Communes à l'association Tremplins ;
- ◆ désigne à l'unanimité Madame Dominique MARTIN comme déléguée de la Communauté de Communes à la Mieillerie du Ried ;
- ◆ acte le remplacement de Monsieur Bernard SCHULTZ par Madame Dominique MARTIN, Maire d'Artolsheim, dans les commissions thématiques où il était membre ;
- ◆ acte le remplacement de Monsieur Bernard SCHULTZ par Madame Dominique MARTIN, Maire d'Artolsheim, à la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

*
**

C. FINANCES

1. Fonds de concours à la commune d'Hessenheim pour les travaux d'aménagement de l'impasse des Fleurs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ approuve le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Hessenheim pour des travaux d'aménagement de l'impasse des Fleurs ;
- ◆ approuve le projet de convention avec la Commune de Hessenheim ;
- ◆ autorise le Président à le signer ;
- ◆ acte l'inscription des crédits nécessaires au programme 0145 - fonction 020 - article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Décisions budgétaires modificatives

- a. Budget Zone d'Activité Hilsenheim, Ecole de musique et Piscine – Décision modificative n°1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET ZA HILSENHEIM

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	60	Achats et variation de stocks	605	Achats de matériel, équipement et travaux	-5 000	

01	60	Achats et variation de stocks	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	-1 000	
90	63	Impôts, taxes et versements assimilés	63512	Taxes foncières	-1 000	
01	71	Production stockée	7133	Variation de stocks	-81 444.43	
01	71	Production stockée	71355	Variation de stocks de terrains aménagés	-81 444.43	
01	023	Virement à la section d'investissement			62 405	
TOTAL =					- 107 483.86	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	90	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	7015	Ventes de terrains aménagés	-81 444.43
	01	71	Production stockée	7133	Variation des en-cours de production de biens	-6 000
	01	71	Production stockée	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-81 444.43
	01	79	Transfert de charges	791	Transferts de charges de gestion courante	-1 000
	01	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	62 405
TOTAL =					- 107 483.86	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	33	En cours de productions de biens	3355	Travaux	292 505.84	
01	33	En cours de productions de biens	33581	Frais accessoires	-1 000	
01	35	Stocks de produits	3555	Terrains aménagés	-81 444.43	
TOTAL =					210 061.41	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts	310 545.27	
01	021	Virement de la section de fonctionnement			62 405	
01	35	Stocks de produits	3555	Terrains aménagés	-81 444.43	
90	33	En-cours de production de biens	3355	Travaux	-81 444.43	
TOTAL =					210 061.41	

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	65	Autres charges de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	+ 250	Restitution indemnités journalières maternité perçues à tort
TOTAL =					+ 250	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	75	Autres produits de gestion courante	758	Produits divers de gestion courante	+ 250	
TOTAL =					+ 250	

BUDGET PISCINE

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	- 4 000	
413	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 4 000	Achats deux Sèche-cheveux
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*

**

b. Budget Principal – Décision modificative n°4

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
833	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 500	Complément Subvention gardes pêche
415	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 500	
TOTAL =					+ 0	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
020	21	Immobilisations incorporelles	2041412	0145	Subventions d'équipements versées	+ 30 000	Fonds de concours Hessenheim
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Constructions autres bâtiments publics	- 45 000	
820	21	Immobilisations corporelles	2182	023	Matériel de transport	+ 15 000	Véhicule pour le service SIG
TOTAL =						+ 0	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
01	024	Produits des cessions d'immobilisations				+ 500	Vente du broyeur d'accotement
01	10	Dotations, fonds divers et réserves	10222		F.C.T.V.A.	-500	
01	28	Amortissements des immobilisations	281571		Matériel roulant	-650 000	
01	28	Amortissements des immobilisations	2802		Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	+ 4 471	
01	28	Amortissements des immobilisations	28031		Frais d'études	+ 16 764	
01	28	Amortissements des immobilisations	28041412		Subv d'équipement versés aux communes membres du gfp Bâtiments et installations	+ 421 766	
01	28	Amortissements des immobilisations	2804172		Subv d'équipement versés aux autres établissements publics locaux Bâtiments et installations	+ 8 000	
01	28	Amortissements des immobilisations	280422		Subv d'équipement versés aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	+ 15 000	
01	28	Amortissements des immobilisations	28051		Logiciels	+ 54 000	
01	28	Amortissements des immobilisations	28145		Constructions sur sol d'autrui installations générales, agencement et aménagements	+ 3 915	
01	28	Amortissements des immobilisations	281571		Matériel roulant	+ 2 156	
01	28	Amortissements des immobilisations	281578		Autre matériel et outillage de voirie	+ 1 927	

01	28	Amortissements des immobilisations	28158	Autres installations, matériel et outillage technique	+ 4 430
01	28	Amortissements des immobilisations	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 1 062
01	28	Amortissements des immobilisations	28182	Matériel et transport	+ 29 566
01	28	Amortissements des immobilisations	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 25 860
01	28	Amortissements des immobilisations	28184	Mobilier	+ 18 511
01	28	Amortissements des immobilisations	28188	Autres immobilisations corporelles	+ 42 572
					+ 0

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

1. Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la proposition de définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire comme suit :

<i>Missions déjà exercées par la CCRM</i>	<i>Missions non encore exercées par la CCRM</i>	Proposition de définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
x		Définition et mise en œuvre d'actions collectives de promotion du commerce et de l'artisanat
x		Observation et étude des dynamiques et des mutations commerciales
x		Conseil et appui technique aux communes membres pour toute action visant à favoriser l'accueil ou le maintien d'activités commerciales et l'attractivité des centre-bourgs
x		Organisation de conférences et d'ateliers sur les problématiques commerciales
x		Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités à vocation commerciale
	x	Soutien aux manifestations à rayonnement communautaire portées par les acteurs du commerce

	x	Elaboration de chartes et de schémas de développement commercial
	x	Accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire
	x	Possibilité de tenir un débat et d'émettre un avis communautaire relatif à tout projet d'implantation d'une activité commerciale et dans le cadre de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
	x	Mise en œuvre de tout dispositif d'aides financières à la création, l'implantation, le développement et la sauvegarde d'activités commerciales de proximité en complément des aides communales

Adopté par 27 voix pour, 1 abstention (Monsieur Gérard BERNARD).

*

**

2. ZAE intercommunale d'Hilsenheim – précision des modalités de transfert patrimonial et financier

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **modifie** les éléments de la délibération n°2017-88 précisant « Cession des terrains restant à vendre par la Commune à l'€ symbolique » comme suit :
« Cession des terrains restant à vendre par la Commune, par compensation, à la valeur du solde de l'emprunt pris en charge par la Communauté de Communes au 31 décembre 2016, soit 297 505,84 €. »
- ◆ **précise** que les autres dispositions de la délibération ne sont pas modifiées ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents et prendre tous les actes relatifs à ce transfert de compétence ;
- ◆ **charge** le Trésorier d'effectuer toutes écritures comptables nécessaires à ce transfert de compétence.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Sensibilisation à l'environnement du public scolaire – convention avec la Maison de la Nature du Ried et d'Alsace Centrale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document lié à ce dossier ;
- ◆ **délègue** au Bureau la validation du budget et du programme annuels alloués à la Maison de la Nature dans la limite des crédits fixées dans le projet de convention, à savoir 30 000€ par an.

Adopté à l'unanimité.

*

**

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Mise en place d'actions en faveur des seniors – convention de partenariat avec l'association AGIRabcd Alsace

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de partenariat avec l'Association AGIRabcd Alsace pour la mise en œuvre d'actions au profit des seniors ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. VOIRIE – RESEAUX

1. Extension du réseau d'éclairage public – Fonds de concours des communes de Artolsheim, Hessenheim et Richtolsheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement de fonds de concours des communes d'Artolsheim, de Hessenheim et de Richtolsheim à hauteur de 50 % du montant des travaux pour les extensions du réseau, rue des Vergers, impasse de l'Eglise et rue de Schwobsheim ;
- ◆ **approuve** les projets de convention avec lesdites communes ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les conventions en question.

Adopté à l'unanimité.

*
**

G. HABITAT

1. Plan local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

H. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

*
**

Fait à Marckolsheim, le 15 novembre 2018
Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER